

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE- FRATERNITE



VILLE DE
BOURG-LA-REINE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE
(HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N°30092025/04

NOMENCLATURE : 8.2.2

Objet : Approbation de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Centre de Ressources Territorial (CRT) porté par l'EHPAD Madelaine Verdier situé 5, allée de la Vallière 92120 Montrouge

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 26 septembre 2025, se sont réunis en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : Madame LE JEAN, Madame BARBAUT, Madame AWONO, Monsieur HOUERY, Madame BROUTIN, Monsieur GIRARDET, Monsieur FORGET

Représenté : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

Excusés : Madame DURU, Madame ABADIE et Madame SECONDINI

Résultat du vote

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le Conseil d'Administration,

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022, et notamment son article 47 instituant la mission de Centre de Ressources Territorial (CRT),

VU le projet de convention de partenariat relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Centre de ressources territorial entre le CCAS de Bourg-la-Reine et l'EHPAD Madeleine Verdier situé à Montrouge,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer la coordination des parcours de soins et de vie des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile et de prévenir les ruptures de parcours,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le CCAS de Bourg-la-Reine de s'associer à ce dispositif afin de développer des actions de prévention, d'appui aux aidants et de soutien renforcé aux personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Centre de Ressources Territorial (CRT) porté par l'EHPAD Madeleine Verdier situé 5, allée de la Vallière 92120 Montrouge.

Article 2 : AUTORISE le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : DIT que la présente convention pourra être consultée dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale (1, Boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine) aux horaires d'ouverture de la Mairie, à l'exception du samedi matin.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Président,



Patrick DONATH

« La présente délibération peut être contestée par tout tiers lésé de manière suffisamment directe et certaine par la conclusion du contrat ou par certaines de ses clauses, dans le cadre d'un recours en contestation de validité porté, auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, directement contre le contrat, à compter de sa signature, et dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de mesures de publicité appropriées de celui-ci ».